

**ASSISES
EUROPÉENNES
SUR LE DROIT
D'ASILE**

*Appelées par
la Ligue suisse
des droits
de l'homme*

Lausanne, le 15 octobre 1984

Réf. : AEDA/32
AB/jr

Madame, Monsieur,

Dans "l'Europe des Droits de l'Homme" des menaces pèsent de plus en plus sur le droit d'asile.

Sur les 15 millions de réfugiés dans le monde, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que 75% d'entre eux se trouvent en Afrique et en Asie. L'Europe n'en a accueilli que 600'000 (soit 5% du total) et 100'000 demandeurs d'asile.

Malgré ce déséquilibre dont les effets se font cruellement sentir sur les pays les plus pauvres de la planète, on constate depuis le début des années septante des pratiques de plus en plus importantes de fermeture des frontières européennes aux réfugiés et candidats à l'asile, parallèlement d'ailleurs au blocage de l'immigration.

En Allemagne, parmi la population étrangère évaluée à 4,7 millions de personnes, on ne trouve que 104'000 réfugiés reconnus, dont 24'117 du Sud-Est asiatique, l'ensemble représentant 0,16% de la population totale.

En France, il se trouve 150'000 réfugiés sur une population exogène de 4,5 millions d'étrangers résidants. Ils représentent 0,24% de la population totale.

En Suisse, ce pourcentage atteint 0,71% avec 43'000 réfugiés.

Par contre, au niveau du refus du droit d'asile, l'Allemagne Fédérale arrive largement en tête avec 81,1% en 1982. En Suisse, ce pourcentage est de 25% seulement. Entre ces deux extrêmes se trouvent la Grande-Bretagne (37,9%), les Pays-Bas (43,6%), la France (44,7%), la Belgique (45%) et le Danemark (48,7%). Le taux moyen de refus dans les principaux pays d'Europe est ainsi de 42%.

La tendance générale s'exprimant à travers la métaphore de "la barque est pleine" et de la montée du racisme et de la xénophobie nous alarme. En effet, la Ligue Suisse des Droits de l'Homme relève de nombreuses violations de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et constate qu'en matière d'asile :

- La définition du réfugié est à l'heure actuelle fixée arbitrairement selon l'origine des candidats à l'asile, leur profil culturel et la conjoncture politico-économique propre à chaque Etat européen.
- La Ligue Suisse des Droits de l'Homme relève également que les gouvernements démocratiques européens entretiennent des relations soutenues avec des Etats qui violent quotidiennement les droits les plus élémentaires de la personne et des collectivités humaines et sont les pourvoyeurs de millions de réfugiés.
- Enfin, la propagande insidieuse qui fait des réfugiés des dévoreurs d'emploi, des terroristes ou une menace sur la civilisation judéo-chrétienne apparaît comme un élément supplémentaire dans la dégradation que connaît le droit d'asile aujourd'hui.

La Ligue Suisse des Droits de l'Homme au vu de cette inquiétante situation a décidé d'organiser à Lausanne, des Assises Européennes sur le Droit d'Asile, les 15, 16 et 17 février 1985.

A travers ces Assises auxquelles participent de nombreux juristes, économistes, médecins, religieux, journalistes, professeurs d'université de diverses disciplines, représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales et non gouvernementales, des mouvements d'entraide, des organisations politiques et syndicales, nous analyserons les causes de cette détérioration et étudierons les moyens adéquats pour la stopper.

Nous chercherons ensemble les modalités concrètes pour sauver le droit d'asile et envisageons d'ores et déjà la création d'un tribunal européen. Tribunal qui serait, d'une part, une instance de pression morale sur tous les Etats, condamnant leurs pratiques dissuasives et/ou discriminatoires et donnant des moyens de recours permanent aux candidats à l'asile, aux réfugiés et aux organismes concernés.

D'autre part, ce tribunal constituerait un centre d'élaboration, de réflexion, de manière à améliorer et coordonner le plus efficacement possible les interventions ponctuelles à travers toute l'Europe pour la défense du droit d'asile.

/.....

Cet ambitieux projet, dont le but est de préserver une tradition démocratique et humanitaire, ne peut cependant voir le jour que s'il est soutenu par toutes et tous et, en particulier, sur le plan financier. Le budget de ces Assises a été estimé à plus de Fr. 200'000.--. Vous comprendrez par conséquent l'appel que nous faisons à votre générosité.

En vous remerciant d'avance de votre contribution, veuillez croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

A. BENANI



Secrétaire général
des Assises

G. CHICHERIO



Secrétaire général
de la Ligue Suisse
des Droits de
l'Homme

Prof. L. MONNIER



Membre du Bureau et
de la Commission
financière des Assises

M.-C. Caloz-Tschopp



Présidente du Comité
d'organisation des
Assises

TÜRKİYE SOSYAL TARİHİ ARAŞTIRMA VE YAYIN KURUMU